

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE CLERIEUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES
DU MAIRE N°149/2024**

Objet : Occupation temporaire du domaine public communal afin d'y organiser un marché de Noël par l'association « FCCBG ».

**Le Maire de la commune de Clérieux,
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et suivants,
Vu le code du commerce, notamment les articles L 310-2 et R 310-8,
Vu la demande en date du 18 novembre 2024, par laquelle l'association « FCCBG » sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public communal (place Henri Bossanne et chemin de la Source) en vue d'organiser un marché de Noël.**

ARRETE

ARTICLE 1 : L'association « FCCBG » est autorisée à occuper la place Henri Bossanne et le chemin de la Source en vue d'y organiser un marché de Noël.

ARTICLE 2 : La présente autorisation est accordée à titre précaire et révocable pour du vendredi 13 décembre 2024 au samedi 14 décembre 2024 inclus.

ARTICLE 3 : Le demandeur veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté après toute la période d'occupation. En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, la commune de Clérieux fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.

ARTICLE 4 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble (1, place de Verdun – 38000 GRENOBLE) dans un délai de deux mois à compter de la publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 : Le Maire, la Directrice Générale des Services et le responsable des services techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressé.

Pour copie conforme.

A Clérieux, le 20 novembre 2024

**Le Maire
Fabrice LARUE**

Pour le Maire, l'Adjoint

